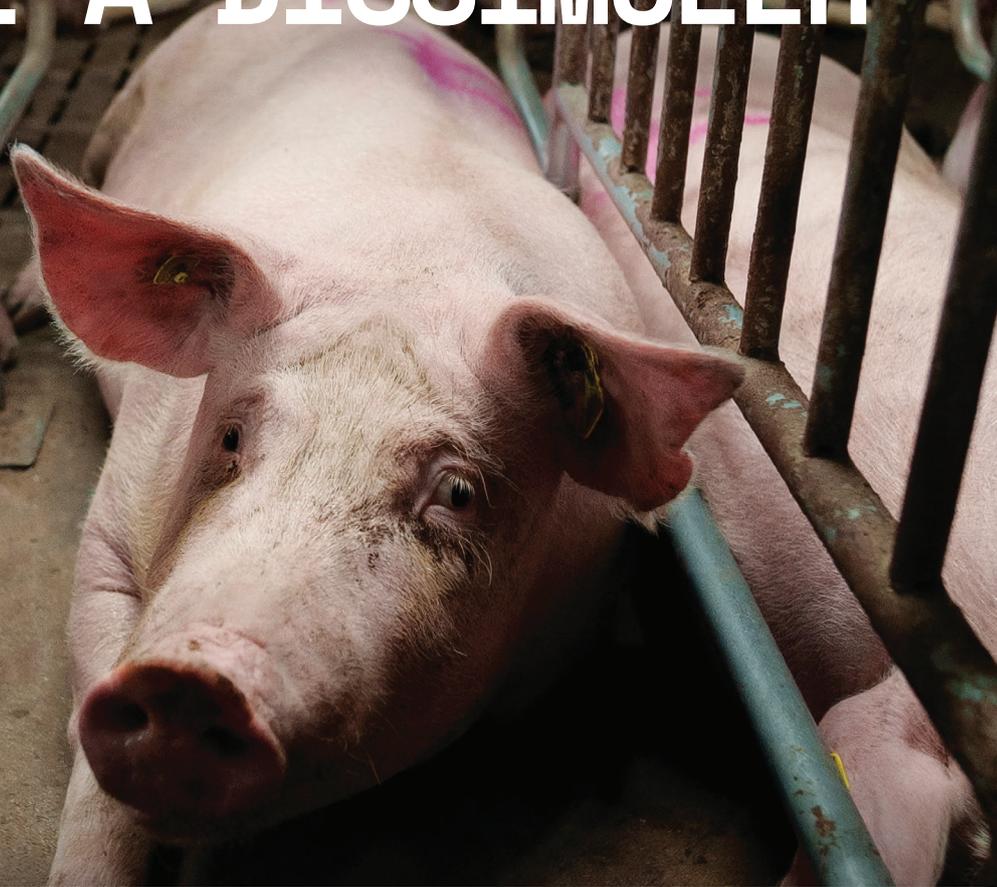


CE QUE E. LECLERC CHERCHE À DISSIMULER



Madame, Monsieur,

Alors que E. Leclerc prétend “mettre le bien-être animal au cœur de ses préoccupations”, les enquêtes menées par L214 depuis mars 2024 dans 10 élevages de cochons fournissant votre enseigne révèlent **des pratiques barbares voire illégales** :

- mutilations des porcelets (coupe de la queue, meulage des dents ou castration à vif),
- truies enfermées dans des cages pendant la moitié de leur vie,
- animaux blessés laissés sans soin,
- cochons contraints de vivre sur des caillebotis au-dessus de leurs propres excréments, etc.

Face à cette réalité d'une cruauté inacceptable, vous avez déclaré “cesser de vous approvisionner auprès de ces élevages” épinglés ou vous doter de “référénts bien-être animal”. Cela est loin d'être suffisant.

Ce que j'attends, **c'est un engagement clair et transparent**, en faveur des animaux comme des consommateurs et des consommatrices dont vous clamez sans cesse défendre les intérêts.

Il est temps d'être à la hauteur de vos promesses. Il est temps de vous engager à respecter les critères du Pig Minimum Standards.

Votre client, votre cliente